



# 11 PROPOSITIONS POUR MIEUX SE DEPLACER ET STATIONNER A BEAUGENCY

Propositions du groupe de travail municipal

Dossier de consultation des habitants

5 au 22 mai 2021

# Objet et déroulement de la consultation des habitants

*Chères balgentiennes, chers balgentiens,*

*Au cours des dernières années, vous avez été nombreux à nous interpeller sur la circulation et la sécurité routière dans le centre-ville.*

*En 2016, une importante réorganisation avait été réalisée. Elle a permis de solutionner plusieurs points noirs mais nous pouvons constater, cinq ans plus tard, que des difficultés demeurent et que de nouvelles sont apparues. C'est pourquoi nous avons initié à l'automne 2020 une réflexion sur l'adaptation du plan de circulation et de stationnement.*

*Un groupe de travail a dont été composé avec des élus et l'aide technique des services municipaux compétents. Il a analysé les retours et signalements que vous nous avez adressé au cours des derniers mois. Il a consulté des commerçants et habitants du centre-ville. Il a repris les études réalisées en 2015 et bénéficié de conseils des services du Conseil départemental du Loiret.*

*Après examen de ce qui était faisable ou non dans un délai réaliste, le groupe de travail a retenu 12 propositions qui vous sont présentées dans ce rapport dont certaines peuvent être mises en œuvre dès cet été. Il ne s'agit pas d'une refonte globale, mais de propositions correctives pour améliorer la circulation et le stationnement dans et aux abords du centre-ville.*

*Le contexte sanitaire n'a pas permis de préparer ce travail lors de réunions publiques avec les habitants. C'est pourquoi, avant de valider ces propositions et de lancer les travaux, la Maire vous consulte pour que chaque habitant ou usager puisse faire part de son avis et ses remarques sur ces propositions. Vos retours seront analysés pour corriger le cas échéant certaines propositions et valider les actions avant leur lancement.*

*Nous vous remercions de votre participation.*

*Jacques MESAS  
et le conseil municipal*

# Objet et déroulement de la consultation des habitants

L'objectif de la consultation est d'identifier, avec le concours des riverains, tout point de difficulté qui n'aurait pas été suffisamment détaillé et de recueillir l'avis des habitants sur les propositions.

Il est possible de suggérer des solutions alternatives ou des actions complémentaires qui pourront être étudiées par le groupe de travail. Une réflexion sur la mobilité à l'échelle de l'ensemble de la ville se poursuivra en 2021 et 2022.

Sur la base des retours des habitants, il appartiendra aux élus de confirmer ou d'amender les propositions.

## Comment participer ?

- La consultation se déroule du **5 au 22 mai 2021**. Trois modes de participation sont possibles.
- En mairie :
  - Un exemplaire du présent dossier est consultable à l'accueil de la mairie. Un registre est à disposition des habitants pour laisser leurs commentaires et propositions.
  - Des permanences d'élus sont prévues les **mercredi 5 mai et 12 mai et le samedi 22 mai**, de 9h à 12h, en mairie de Beaugency pour vous écouter et échanger avec vous.
- Par internet :
  - Le dossier est consultable sur le site internet de la ville de Beaugency [www.beaugency.fr](http://www.beaugency.fr).
  - Les habitants peuvent envoyer leurs commentaires et propositions par email à l'adresse [cabinet.maire@ville-beaugency.fr](mailto:cabinet.maire@ville-beaugency.fr).
- **Par courrier** :
  - Tout habitant peut envoyer ses remarques et contributions concernant la mobilité à Beaugency à l'adresse suivante :  
« Monsieur le Maire – Consultation Circulation et Stationnement – 20 rue du Change – 45190 Beaugency

## Proposition n°1 : Sécuriser la sortie du centre-ville vers le nord et rétablissant le sens des rues Porte Vendômoise et Physicien

Jacques Charles

Depuis 2016, la principale sortie du centre-ville vers le nord et la RD 2152, au niveau de la Porte Vendômoise, a été supprimée. Ceci conduit à une très forte augmentation du trafic dans la rue du Martroi, ce qui la rend très dangereuse : forte pente augmentant la vitesse, absence de trottoir... Les véhicules qui veulent rejoindre l'avenue de Vendôme doivent ensuite sortir au bout de la rue du Pont, un carrefour non aménagé et accidentogène.



### Contenu de la proposition :

- Rétablir le sens sortant de la rue Porte Vendômoise et de la rue du Physicien Jacques Charles pour pouvoir sortir à nouveau de la ville au niveau du feu de l'avenue de Vendôme.
- Ne pas modifier le stationnement existant dans ces rues.
- Installer un Stop en haut de la rue des Trois marchands pour faire ralentir les véhicules qui entrent dans la ville.

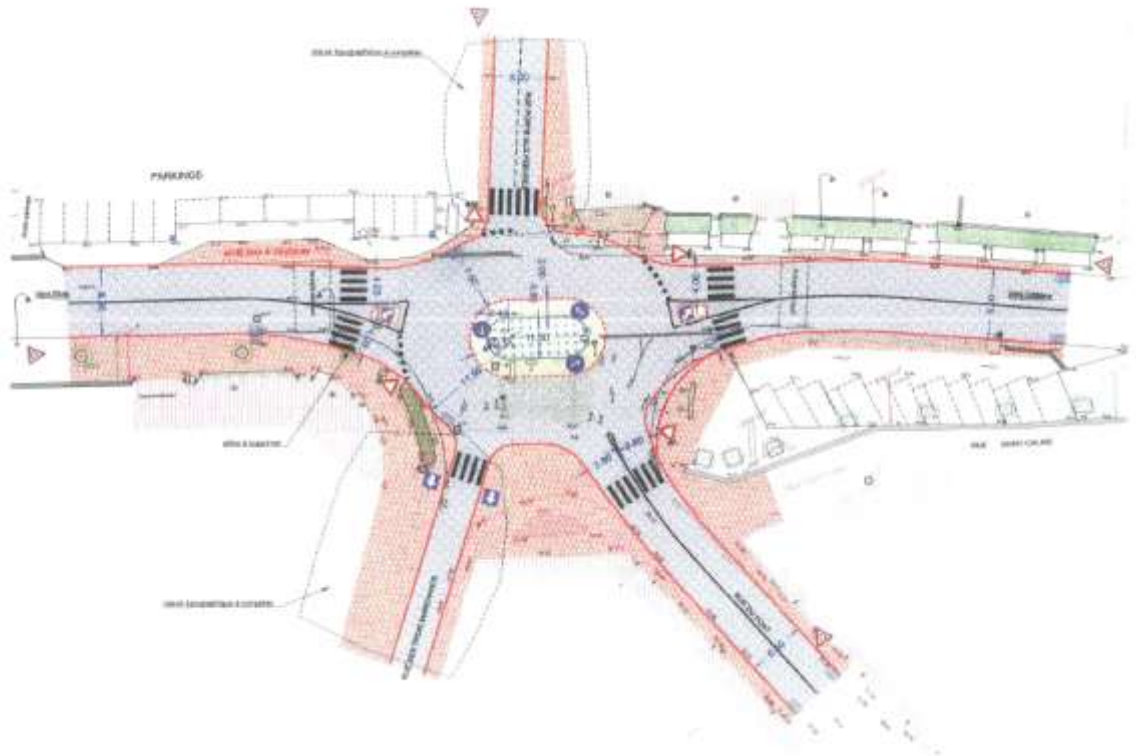


## Proposition n°2 : Lancer une étude d'aménagement du carrefour Rue du Pont

*Le carrefour de la rue du Pont et de la RD 2152 est actuellement fortement sollicité. Son aménagement ne permet pas de tourner facilement à gauche pour entrer dans la ville par la rue des Trois Marchands.*

*La rue Porte-aux-Febvres est un axe qui relie de façon directe le nord de la ville (lycée, Garambault, rue Julie Lour) au centre et à la Loire par la rue du Pont. Elle est empruntée quotidiennement par de nombreux piétons et cyclistes. Il semble important de pouvoir sécuriser ce point de traversée de la nationale pour encourager les déplacements doux.*

*Enfin, ce carrefour peut constituer une véritable porte pour mettre en valeur l'accès à la ville médiévale et inviter les personnes qui traversent Beaugency à s'y arrêter et découvrir son offre de commerces en centre-ville. Une étude pour l'aménagement d'un giratoire a déjà été initiée en 2018. Le coût est estimé entre de 400 000 à 500 000 euros HT.*



### Contenu de la proposition :

- Relancer les études avec le Conseil départemental du Loiret sur l'aménagement du carrefour RD 2152/Rue du Pont.
- Sécuriser la traversée de la nationale et le début de la rue Porte-aux-Febvres pour faciliter l'usage de ce point de passage par les piétons et vélos pour rejoindre le nord de la ville.

### Proposition n°3 : Rendre la rue de l'Ours piétonne

*La rue de l'Ours est le cœur du centre-ville. Elle est le passage privilégié pour relier les trois places principales du centre-ville (Martroi, Hyvernaud, Petit Marché). Elle est empruntée par de très nombreux piétons chaque jour.*

*Cette rue est aussi un raccourci en voiture pour rejoindre la Place du Martroi depuis la RD 2152 en évitant le feu de l'avenue de Vendôme. Elle supporte un trafic automobile significatif et l'absence de trottoirs crée des conflits réguliers entre piétons et voitures.*

*La giration des véhicules pour entrer dans la rue est dangereuse à proximité des terrasses et ne s'effectue pas toujours avec une bonne visibilité.*



#### Contenu de la proposition :

- Rendre piétonne la rue de l'Ours toute l'année
- Aménager un dispositif mobile (barrière ou borne) à l'entrée de la rue pour permettre exclusivement les livraisons des commerces, la sortie des riverains de la rue et l'accès des engins de secours.

## Proposition n°4 : Redéfinir le périmètre de la zone bleue pour la rendre plus efficace et la contrôler à nouveau activement

La Ville de Beaugency a mis en place en 2016 une zone bleue (1h30) très étendue qui s'étend sur une quinzaine de rues. Elle a également défini une zone rouge limitée à 30 minutes dans le secteur le plus central.

Les effectifs de la police municipale de Beaugency ne permettent pas d'assurer un contrôle efficace de la zone bleue qui est trop étendue. Devant la difficulté de se stationner, et compte tenu de l'absence de contrôle régulier de la zone, un nombre croissant d'automobilistes ne respectent plus la zone bleue et ne posent plus de disque dans leur véhicule.



### Contenu de la proposition :

- Redéfinir le périmètre des zones bleues et rouges pour permettre un contrôle effectif quotidien avec au moins deux passages par jour
  - Zone bleue conservée : Place Hyvernaud, Rue du Change, Place du Petit Marché, Place du Martroi, Place du 8 mai, rue de la Maille d'Or)
  - Zone rouge conservée : Rue des Chevaliers
- Remettre en zone blanche, de stationnement libre, environ 100 places (matérialisées en vert sur le plan)
  - Rue de la Cordonnerie, Rue du Pont, Place Saint-Firmin, Rue de la Bretonnerie, Rue du Puits Manu, Rue du Chat qui Dort, Place du Puits Gaillard, Rue des Trois Marchands, Rue Porte Vendômoise.

## Proposition n°5 : Créer une nouvelle signalétique pour la zone de rencontre afin d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes en centre-ville

Depuis plusieurs années, l'ensemble de l'hypercentre est classé en « zone de rencontre ». Cette réglementation prévoit une limitation de la vitesse à 20 km/h maximum.

La zone de rencontre signifie aussi une adaptation des règles de priorité : le piéton est prioritaire sur tous les véhicules, motorisés ou non, et en tout point y compris sur la chaussée. Cette cohabitation n'est pas toujours comprise et acceptée des automobilistes.

De même, les cyclistes sont prioritaires sur les véhicules motorisés et peuvent emprunter les toutes les rues dans les deux sens. Un vélo à contresens est ainsi prioritaire sur une voiture dans un sens unique.

Compte tenu des établissements scolaires et culturels situés en cœur de ville, mais aussi des nombreuses personnes qui s'y déplacent à pied pour se rendre au travail ou faire leurs achats, il est nécessaire de renforcer la connaissance et le respect de la zone de rencontre.

### Contenu de la proposition :

- Installer une nouvelle signalétique sous forme de totems à toutes les entrées de la zone de rencontre pour rappeler les règles de priorité au sein de la zone de rencontre.
- Organiser une grande campagne de sensibilisation, avec le concours de la police municipale, pour que tous les automobilistes soient bien informés du fonctionnement de la zone de rencontre.



Rue de la Maille d'Or

**VOUS ENTREZ DANS  
UNE ZONE DE RENCONTRE**





## Priorité aux piétons

Le piéton est prioritaire,  
y compris sur la chaussée,  
sur tous les véhicules ainsi que les cyclistes



## Liberté pour les cyclistes

Le cycliste laisse la priorité aux piétons.  
Il circule dans les deux sens en adaptant  
sa conduite à la présence des véhicules  
circulant en sens inverse et respecte toutes  
les règles du code de la route.



## Vigilance pour les véhicules motorisés

Le véhicule cède la priorité aux piétons  
et aux cyclistes. Le conducteur respecte  
la limitation de vitesse et doit être attentif

📍 PLAN AU DOS



## **Proposition n°6 : Aménager un rétrécissement de chaussée sous la Porte-Tavers**

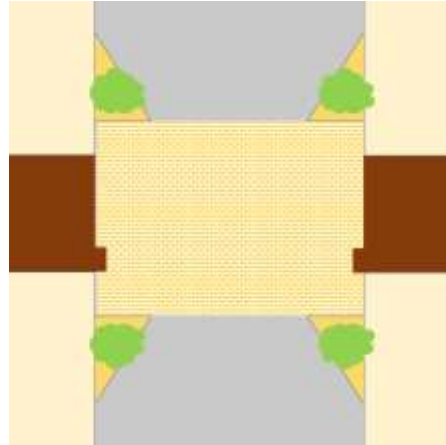
*La Porte Tavers est un accès important au centre-ville pour les automobilistes en provenance de l'ouest de la commune et de Tavers. Il est aussi une sortie très empruntée qui permet de rejoindre le parking du Mail pour les automobilistes.*

*Après examen des différentes solutions possibles, il apparaît nécessaire de conserver la chaussée à double sens sur la portion Porte/Puits Gaillard et de maintenir le sens de circulation mis en place en 2016 sur le reste de la voie.*

*Cependant, il est constaté des vitesses excessives sur la portion à double sens, alors même qu'il y a un établissement scolaire. De plus, de nombreuses familles doivent passer sous la porte chaque jour alors qu'il n'y a pas de trottoir.*

*Un rétrécissement de la chaussée est proposé pour faire ralentir les véhicules et sécuriser les piétons.*

*Afin de tester le dispositif et de définir l'écartement adapté des obstacles, une solution temporaire utilisant des jardinières mobiles a été installée à compter du mois d'avril 2021 pour une phase de test. Si la proposition est retenue, elles seront remplacées par un aménagement pérenne de la chaussée.*



### **Contenu de la proposition :**

- Créer un rétrécissement de chaussée au niveau de la Porte Tavers pour protéger les piétons et faire ralentir les véhicules.

## **Proposition n°7 : Légaliser par des aménagements adaptés une quarantaine de places à proximité du centre-ville (Quai de l'Abbaye, Avenue Jules Lemaitre, Rue Porte-Tavers)**

*Dans de nombreuses rues de la Ville, il est parfois constaté du stationnement illégal sur les trottoirs. Il expose les automobilistes à une amende de 135 euros, voire à l'enlèvement du véhicule par la fourrière en cas de stationnement dangereux. Ceci peut conduire certains automobilistes à ne pas oser les utiliser.*

*Néanmoins, dans certaines rues, ce stationnement est compatible avec la circulation sécurisée des piétons sur le trottoir. Aussi, il est proposé d'autoriser officiellement le stationnement sur trottoir (complet ou à cheval) par la création d'un marquage au sol et d'une signalisation adaptée.*

*L'aménagement devra toujours laisser une largeur de passage suffisant pour laisser passer les piétons conformément aux normes d'accessibilité. Ceci peut conduire à légaliser un nombre de place inférieur à ce qui est actuellement obtenu illégalement, notamment la nuit.*

*Ceci représenterait l'officialisation d'une quarantaine de places aux abords immédiats du centre-ville, utilisables en journée comme la nuit.*



### **Contenu de la proposition :**

- Aménager le Quai de l'Abbaye, l'Avenue Jules Lemaitre et la Rue Portes Tavers (devant le square du souvenir) pour officialiser la création de stationnement sur les trottoirs tout en conservant un espace suffisant pour la circulation des piétons.

## **Proposition n°8 : Autoriser un parking saisonnier de mai à octobre sur les bords de Loire pour absorber les besoins supplémentaires pendant la saison touristique**

*Le tourisme est un levier important pour le développement de notre commune. La municipalité souhaite relancer la promotion touristique de Beaugency comme destination de séjour et de visite, en lien avec l'office de tourisme.*

*La réouverture du Château de Beaugency en juin 2021 va contribuer à relancer l'attractivité de notre ville.*

*Il est nécessaire de pouvoir proposer un point d'accueil de stationnement des touristes à proximité immédiate du centre-ville, leur permettant de laisser leur véhicule pour visiter Beaugency et ses commerces.*

*Il est proposé l'aménagement d'un parking temporaire chaque année, de mai à octobre au niveau du quai Dunois en reprenant une partie de l'espace actuellement consacré au terrain de boules. L'espace serait restitué à son usage récréatif à chaque fin de saison touristique.*



2

### **Contenu de la proposition :**

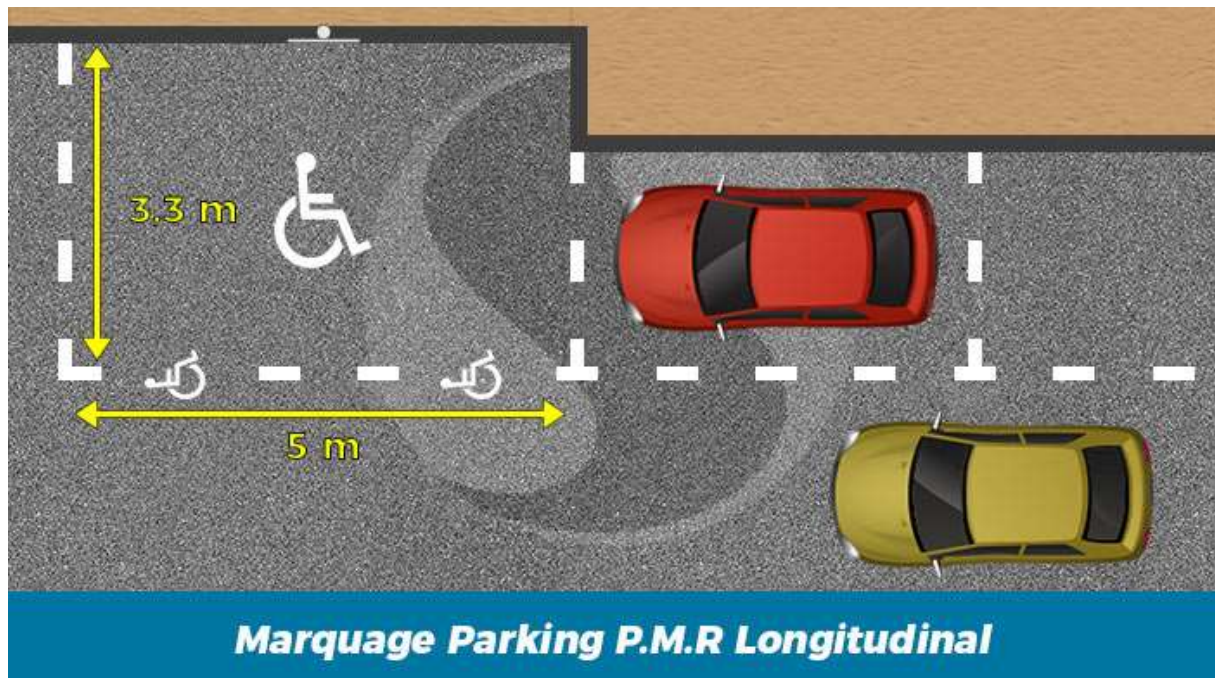
- Créer un parking temporaire de mai à octobre sur une partie des terrains de boules du Quai Dunois pour dégager environ 40 places de stationnement supplémentaire pendant la saison touristique.

## Proposition n°9 : Reconvertir certaines places de stationnement handicapées non-réglementaires en stationnement ouverts à tous

Il a été constaté que plusieurs places de stationnement handicapés situées à l'intérieur du centre-ville ne respectent pas les normes réglementaires de largeur et/ou de pente. Aussi, il est proposé de reconvertir les places non-conformes.

Les places supprimées ne seraient pas toutes recrées, compte tenu que la ville respecte déjà le ratio préconisé de 2 % de places stationnement PMR sur ses différents parcs de stationnement et dans le centre-ville.

L'objectif est que les places de stationnement soient installées au plus près des lieux de destination, et notamment des commerces.



### Contenu de la proposition :

- Créer une place de stationnement PMR sur la place du Petit Marché.
- Supprimer six places de stationnement non-conformes situées Place Saint-Firmin, Place du Puits Gaillard, Rue du Pont et Rue Porte-Dieu pour les transformer en places standard.

## **Proposition n°10 : Faciliter la liaison piétonne et cycliste entre la gare et le centre-ville**

*Plus de 500 voyageurs se rendent chaque jour à la Gare de Beaugency pour prendre le train vers Orléans ou Blois. Un grand nombre de piétons se déplacent quotidiennement entre le centre-ville et la gare.*

*Par ailleurs, le week-end, le parking de la gare n'est pas totalement exploité malgré sa grande capacité et sa proximité du centre-ville (400 mètres environ). La traversée de la nationale et l'aménagement de la rue de la Maille d'Or ont été identifiés comme des points qui peuvent contribuer à dissuader d'utiliser ce parking pour se rendre par exemple au marché du samedi.*

*La rue des Toits a été aménagée en 2016 pour faciliter la liaison de la Gare vers de le Grand Mail. L'accès au Grand Mail est cependant complexe pour les cyclistes ou poussettes en raison de la présence d'un escalier.*



### **Contenu de la proposition :**

- Sécuriser la traversée de la RD951 entre la rue des Toits et le grand Mail pour faciliter le passage des piétons et cyclistes, et remplacer l'escalier au Grand Mail par une rampe accessible aux cyclistes, poussettes et fauteuils roulant pour permettre un accès facilité au centre via le Grand Mail.
- Revoir les emplacements de stationnement de la rue de la Maille d'Or pour ne laisser subsister que ceux qui laissent une place de passage suffisante pour les piétons.

## Proposition n°11 : Mettre la rue du Puits de Roussy en sens unique

La rue du Pont est à sens unique jusqu'à la rue du Martroi. Cependant une exception a été créée pour l'accès à l'Hôtel des Templiers. Or, des véhicules continuent régulièrement d'emprunter cette portion de la rue du Pont pour rejoindre la rue du Puits de Roussy et accéder plus rapidement à la rue Cave d'Igoire et/ou à la rue des Querres. Or, la partie basse de la route ne permet pas toujours le croisement des véhicules.

Enfin, sur la partie haute de la rue du Puits de Roussy (entre la rue Cave d'Igoire et la rue des Querres), il a été constaté que la collecte des déchets était fréquemment perturbée par des stationnements de véhicules qui empêchent la giration du camion de collecte. Un passage de cette portion de la rue en sens unique permettrait de solutionner le problème.



### Contenu de la proposition :

- Passer la rue du Puits de Roussy en sens unique entre la rue de la Cave d'Igoire et la rue du Pont (sens vers la rue du Pont) et supprimer l'exception « Sauf Hôtel » pour l'accès à la rue du Pont.
- Passer la rue du Puits de Roussy en sens unique entre la rue de la Cave d'Igoire et la rue des Querres (sens vers la rue des Querres).



Composition du Groupe de Travail « Circulation, Stationnement et Mobilité »

Jacques MESAS, Maire

Juanito GARCIA, premier adjoint au Maire,

Florence NAIZOT, adjointe du Maire en charge du Développement durable

Franck GIRET, adjoint au Maire en charge des Travaux,

Hervé SPALETTA, adjoint au Maire en charge du Développement économique,

Joël LAINE, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Tourisme,

Stéphanie MAIGRET, conseillère déléguée aux Liaisons douces,

Yves FROISSART, conseiller délégué au Dialogue et à la Transition écologique,

Adrien LEGROS et Didier BOUDET, conseillers municipaux,

Assistés des services techniques, de la police municipale et du service communication et citoyenneté.

Mai 2021

